

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

**EP 0 838 175 A1**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**29.04.1998 Bulletin 1998/18**

(51) Int Cl.<sup>6</sup>: **A45B 3/00, A45B 9/02**

(21) Numéro de dépôt: **97410086.9**

(22) Date de dépôt: **31.07.1997**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC  
NL PT SE**

(72) Inventeur: **Fol, Denis**  
**74290 Menthon Saint Bernard (FR)**

(30) Priorité: **29.08.1996 FR 9610701**

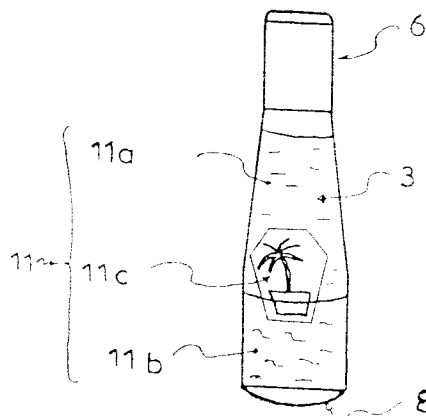
(74) Mandataire: **Gasquet, Denis**  
**CABINET GASQUET,**  
**Les Pléiades,**  
**Park-Nord Annecy**  
**74370 Metz Tussy (FR)**

(71) Demandeur: **Aquaform France**  
**74290 Menthon Saint Bernard (FR)**

(54) **Perfectionnement pour poignée de parapluie**

(57) Poignée de parapluie, du type comportant au moins une enceinte (3) délimitée en partie par une paroi périphérique latérale au moins en partie transparente,

caractérisée en ce qu'elle est constituée par une enceinte (3) délimitée par une paroi périphérique latérale, une paroi transversale supérieure et une embase de poignée (8).



**EP 0 838 175 A1**

## Description

La présente invention concerne une poignée de parapluie et plus particulièrement un perfectionnement visant à permettre la personnalisation et la décoration de ladite poignée ainsi qu'à améliorer le confort d'utilisation.

On connaît plusieurs types de poignées de parapluie comme, par exemple, des poignées de type canne réalisées en bois, voire en matière plastique ou autre plastiques. Celles-ci présentent un grand confort d'utilisation lorsque le parapluie est fermé et que l'utilisateur se sert dudit parapluie comme d'une simple canne, mais sont, le plus souvent, peu confortables lorsque l'on utilise le parapluie dans sa fonction première, c'est-à-dire en position ouverte vers le haut. La prise en main de la forme recourbée de la poignée n'est pas aisée et les utilisateurs ont généralement tendance à empoigner de préférence la partie droite de la poignée prolongeant le manche proprement dit du parapluie voir le manche lui-même. On connaît également des poignées de parapluie de type pommeau ayant une forme quasi cylindrique et prolongeant le manche. Ces poignées sont généralement de couleur unie, réalisés le plus souvent en matière plastique et si le confort d'utilisation s'en retrouve amélioré, il reste que leur esthétisme n'est généralement pas leur qualité première.

La présente invention se propose de résoudre ces inconvénients grâce à une poignée de parapluie pouvant être personnalisée à son goût et jouissant d'un confort d'utilisation optimum. Ainsi, les parapluies possédant la poignée selon l'invention peuvent avantageusement devenir un outil de communication publicitaire pour une entreprise, par exemple, ou constituer un cadeau original et personnalisé pour un particulier.

Ainsi la poignée de parapluie selon l'invention est caractérisée en ce qu'elle comporte au moins une enceinte délimitée en partie par une paroi périphérique latérale au moins en partie transparente.

Selon une autre caractéristique, la poignée de parapluie est constituée par une enceinte délimitée par une paroi périphérique latérale, une paroi transversale supérieure et une embase de poignée.

De plus, selon un premier mode de réalisation, la forme du volume interne de l'enceinte est sensiblement identique à la forme externe de la poignée.

Selon une autre caractéristique, la paroi périphérique latérale comporte au moins une portion de paroi latérale supérieure de forme tronconique et une portion de paroi latérale inférieure de forme cylindrique.

Selon une caractéristique complémentaire, l'enceinte de la poignée de parapluie contient un élément décoratif.

Selon une variante, l'élément décoratif est constitué en partie par deux liquides non miscibles remplissant au moins partiellement l'enceinte.

Selon une autre variante, l'élément décoratif est constitué par un élément solide composé tel que le sa-

ble, les grains de café, le millet, les céréales.

Selon un deuxième mode de réalisation, la forme du volume interne de l'enceinte est différente de la forme externe de la poignée.

5 Selon une autre caractéristique, l'embase de poignée est destinée à fermer hermétiquement l'enceinte.

Selon une caractéristique complémentaire, la poignée, et par exemple l'embase de poignée, est munie d'un dispositif de sécurité destiné à empêcher toute détérioration de l'ensemble de la poignée due à la pression interne de l'enceinte, ledit dispositif étant, par exemple, constitué par une trappe.

10 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention se dégageront de la description qui va suivre en regard des dessins annexés qui ne sont donnés qu'à titre d'exemples non limitatifs.

Les figures 1, 2, 3a, 3b et 3c illustrent un premier mode de réalisation de la poignée de parapluie selon l'invention.

20 La figure 1 montre en vue de face la poignée fixée à un parapluie.

La figure 2 montre en vue de face la poignée dans son ensemble.

25 La figure 3a illustre en perspective l'embout de poignée.

La figure 3b illustre en coupe dans un plan transversal l'enceinte de la poignée.

La figure 3c illustre en coupe selon (AA') l'enceinte de la poignée.

30 La figure 4 illustre en coupe dans un plan transversal un deuxième mode de réalisation de la poignée.

Les figures 5 et 6 illustrent la poignée selon l'un quelconque des modes de réalisation, remplie par un élément décoratif.

35 La figure 5 est une vue de face de la poignée selon le premier mode de réalisation dont l'enceinte est remplie de deux liquides non miscibles.

La figure 6 est une vue de face de la poignée selon le deuxième mode de réalisation montrant l'enceinte remplie par des graines.

40 La poignée (1) du parapluie (2) selon l'invention comporte au moins une enceinte (3) délimitée en partie par une paroi périphérique latérale (4) au moins en partie transparente. Ladite poignée (1) comporte à son extrémité supérieure (5a) un embout de poignée (6) avec lequel est destiné à venir coopérer une extrémité du manche (7) proprement dit du parapluie (2) et à son extrémité inférieure (5b) une embase de poignée (8) pouvant servir avantageusement à fermer hermétiquement ladite enceinte (3) comme le montre la figure 3b.

50 Selon un premier mode de réalisation de l'invention illustré figures 1, 2, 3a, 3b et 3c, la poignée (1) comporte un axe de révolution (XX') et est constitué d'une enceinte (3) délimitée, d'une part, par une paroi périphérique latérale (4) réalisée en matière plastique transparente et, d'autre part, par une paroi transversale supérieure (9) et une embase de poignée (8) servant à fermer hermétiquement ladite enceinte (3). Un embout de poignée

(6) constitué par un tube dont l'extrémité supérieure est légèrement arrondie est fixé par tout moyens sur l'extrémité supérieure (5a) de l'enceinte (3) comme par exemple par collage, vissage ou clipsage. Ledit embout (6) est destiné à recevoir dans un alésage (10) situé à son extrémité supérieure le manche (7) du parapluie pour y être fixé de manière connue en soi.

Selon ce premier mode de réalisation, la paroi périphérique latérale (4) comporte avantageusement une portion de paroi latérale supérieure (4a) de forme tronconique prolongeant la paroi transversale supérieure (9), ladite portion de paroi latérale supérieure étant prolongée vers le bas par une portion de paroi latérale inférieure (4b) de forme cylindrique à l'extrémité de laquelle est destinée à venir se fixer par tout moyens comme par exemple par soudage, collage ou vissage, l'embase de poignée (8), comme le montrent les figures 2 et 3b.

Selon ce premier mode de réalisation, la paroi périphérique latérale (4, 4a, 4b) est avantageusement d'épaisseur (e) constante et délimite ainsi un volume interne de l'enceinte (3) dont la forme est sensiblement identique à la forme externe de la poignée tel qu'illustré figure 3b.

Selon un deuxième mode de réalisation illustré figure 4, la paroi périphérique latérale (4, 4a, 4b) définit une forme externe de la poignée identique à celle du premier mode de réalisation mais délimite intérieurement un volume interne de forme différente grâce à une variation de l'épaisseur (e) de ladite paroi périphérique. Une des variante d'exécution de ce deuxième mode consiste à réaliser un volume interne ayant par exemple la forme d'un sablier.

Selon les différents modes de réalisation précédemment décrits, l'enceinte (3) de la poignée (1) est destinée à être remplie au moins partiellement par un élément décoratif (11). Ledit élément décoratif (11) pouvant avantageusement être constitué de deux liquides non miscibles (11a, 11b), par exemple, auquel on peut ajouter une figurine personnalisée (11c), tel que le montre la figure 5, ou bien être constitué d'un liquide auquel on ajoute des paillettes. Ledit élément décoratif (11) peut également être constitué par un élément solide composé (11d) comme du sable, des graines, du millet, des grains de café ou des céréales, comme le montre la figure 6. Il va de soi que l'élément décoratif pourrait être constitué par un élément ou un matériau différent sans pour autant sortir du domaine de protection de l'invention.

Selon les différents modes de réalisation décrits, la poignée comporte ainsi une enceinte (3) unique qui peut être avantageusement remplie d'un élément décoratif (11) avant d'être refermée hermétiquement à son extrémité inférieure (5b) par l'embase de poignée (8). Il va de soi que la poignée pourrait comporter deux enceintes ou plus dont le remplissage pourrait être par exemple effectué par les deux extrémités de la poignée, sans pour autant sortir du champ de protection de l'invention.

De même, une partie seulement de la paroi périphérique latérale (4, 4a, 4b) pourrait être transparente, alors qu'une autre partie pourrait être décorée, par exemple, avec le logo d'une entreprise ou autre. De plus, la forme extérieure de la poignée (1) délimitée par la paroi périphérique latérale (4, 4a, 4b) pourrait être différente et présenter, par exemple, un profil de type canne ou de forme sphérique, sans pour autant sortir du champ de protection revendiqué de l'invention.

Notons que l'embout de poignée (6) peut avantageusement être fixé sur l'extrémité supérieure (5a) de la poignée (1) par sertissage par ultrason, de même que l'embase (8) à l'extrémité inférieure (5b).

Par ailleurs, la poignée peut comporter avantageusement un dispositif de sécurité non représenté, destiné à éviter tout risque de détérioration de l'ensemble de la poignée du à la chaleur comme, par exemple, lorsque l'utilisateur laisse le parapluie sur la lunette arrière d'une voiture au soleil. Ce dispositif de sécurité peut être constitué par une trappe de sécurité située sur l'embase et destinée à s'ouvrir lorsque la pression interne dans l'enceinte est supérieure à une valeur déterminée. Notons, de plus, que lorsque l'élément décoratif est un liquide, l'embase de poignée peut être fixée sur l'enceinte avant le remplissage de celle-ci, remplissage qui s'effectue par la trappe de sécurité, ladite trappe étant ensuite refermée de manière étanche afin de constituer une embase homogène.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés à titre d'exemples, mais elle comprend aussi tous les équivalents techniques ainsi que leurs combinaisons.

### 35 Revendications

1. Poignée (1) de parapluie (2), du type comportant au moins une enceinte (3) délimitée en partie par une paroi périphérique latérale (4) au moins en partie transparente, caractérisée en ce qu'elle est constituée par une enceinte (3) délimitée par une paroi périphérique latérale (4a, 4b), une paroi transversale supérieure (9) et une embase de poignée (8).
2. Poignée (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la forme du volume interne de l'enceinte (3) est sensiblement identique à la forme externe de la poignée.
3. Poignée (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce que la paroi périphérique latérale (4) comporte au moins une portion de paroi latérale supérieure (4a) de forme tronconique et une portion de paroi latérale inférieure (4b) de forme cylindrique.
4. Poignée (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'encein-

te (3) contient un élément décoratif (11).

5. Poignée (1) selon la revendication 4, caractérisée en ce que l'élément décoratif (11) est constitué en partie par deux liquides non miscibles (11a, 11b) remplissant au moins partiellement l'enceinte (3). 5
6. Poignée (1) selon la revendication 4, caractérisée en ce que l'élément décoratif (11) est constitué par un élément solide composé (11d) tel que le sable, les grains de café, le millet, les céréales. 10
7. Poignée (1) selon l'une quelconque des revendications 3, 4, 5 et 6, caractérisée en ce que la forme du volume interne de l'enceinte (3) est différente de la forme externe de la poignée. 15
8. Poignée (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'embase de poignée (8) est destinée à fermer hermétiquement l'enceinte (3). 20
9. Poignée (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comporte un dispositif de sécurité destiné à empêcher la détérioration de la poignée (1) due à une pression interne de l'enceinte (3) élevée. 25
10. Poignée (1) selon la revendication 9, caractérisée en ce que le dispositif de sécurité est constitué par une trappe située sur l'embase de poignée (8). 30

35

40

45

50

55

FIG 1

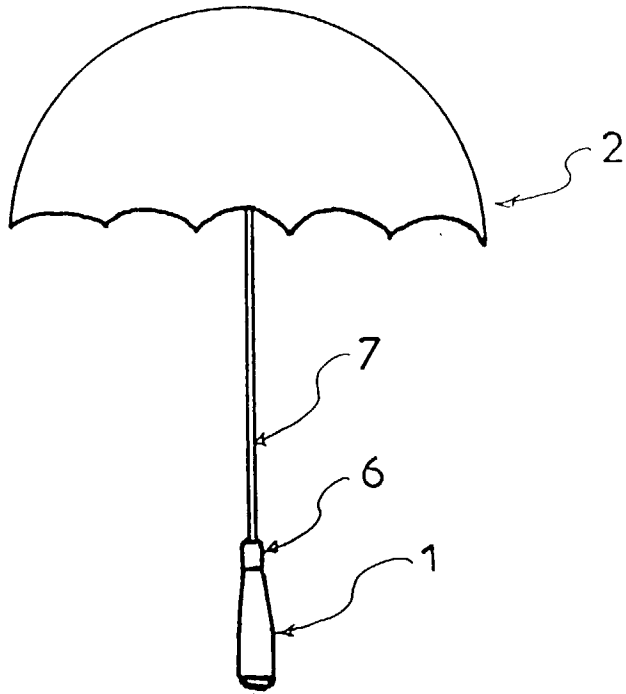


FIG 2

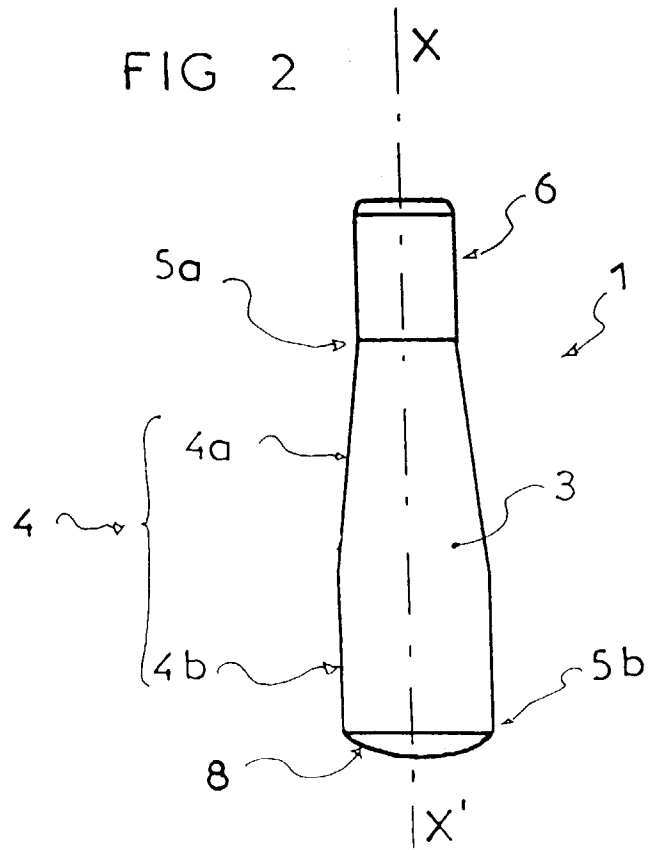


FIG 3a

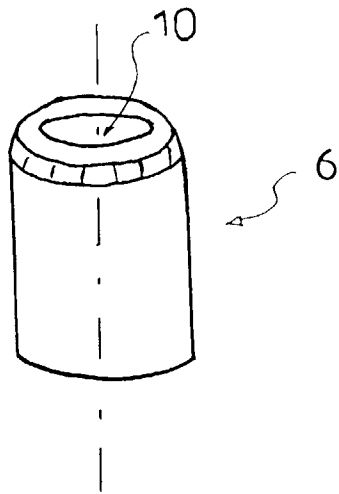


FIG 3b

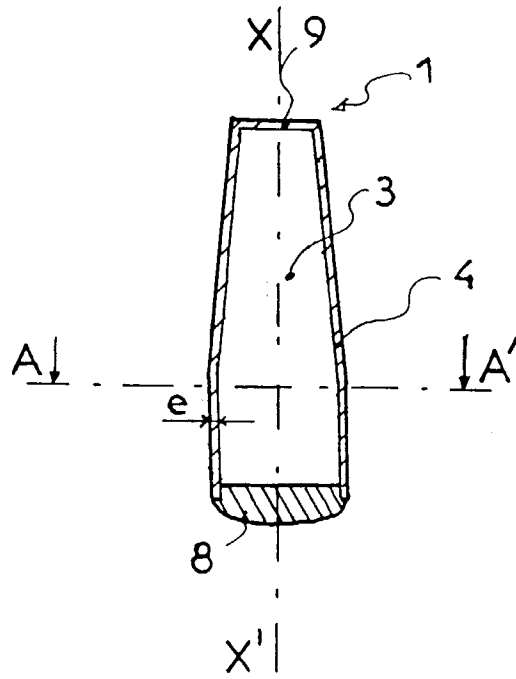


FIG 4

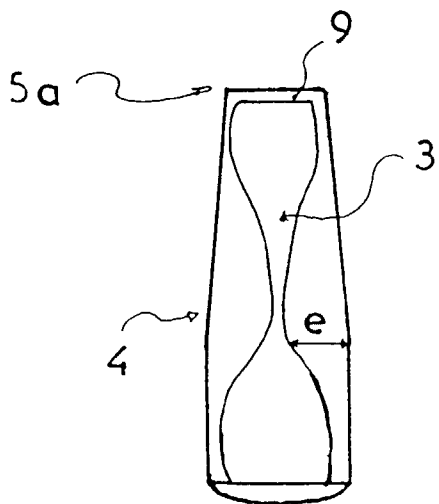


FIG 3c

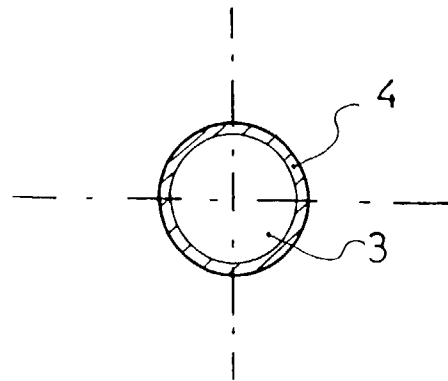


FIG 5

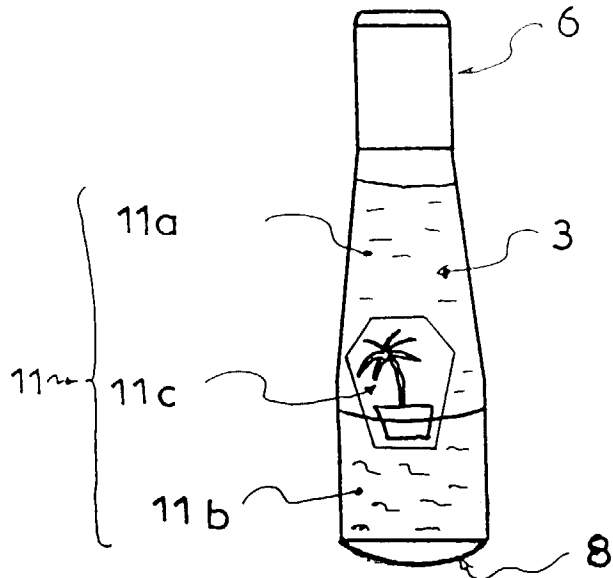
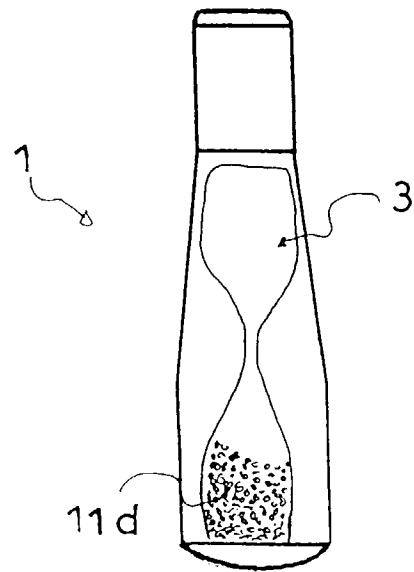


FIG 6





Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 97 41 0086

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Y	DE 91 08 051 U (GRÖNLINGER) * le document en entier *	1, 2, 4, 5	A45B3/00 A45B9/02
Y	US 2 312 041 A (LILLIE) * le document en entier *	1, 2, 4, 5	
A	FR 1 082 262 A (PARAPLUIE REVEL) * le document en entier *	1, 7	
A	FR 1 009 637 A (CORNIC) * figure 1 *	1, 3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A45B A45C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 2 décembre 1997	Examineur Sigwalt, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03 82 (P14/C02)